



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 15 février 2024 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La greffière et directrice générale adjointe par intérim, Mme Catherine Denis-Sarrazin, est également présente.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 2024-481 décrétant une dépense et un emprunt de 2 207 740 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du chemin de la Rivière Sud
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 2024-482 décrétant une dépense et un emprunt de 579 544 \$ pour le raccordement du nouveau puits P3

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Appel d'offres sur invitation 23-0601 du Centre d'acquisitions gouvernementales – Tracteur Trakless 2012 – Dépôt d'une offre

058/15-02-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Camping Sainte-Véronique – Bande riveraine – Permission d’installer des quais
- 5.2 Réaménagement et agrandissement de l’hôtel de ville – Achat d’équipements audio et multimédia additionnels – Approbation de la dépense

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n’est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n’est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n’est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Versement d’aide financière pour 2024 à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n’est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l’ordre du jour puisse être modifié avec l’assentiment de l’unanimité des membres du conseil s’ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n’est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n’est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-481 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 207 740 \$ POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

Le conseiller Pierre Alexandre Morin donne un avis de motion de l’adoption, lors d’une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2024-481 décrétant une dépense et un emprunt de 2 207 740 \$ pour la réfection des réseaux d’aqueduc et d’égouts du chemin de la Rivière Sud.

Conformément à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Pierre Alexandre Morin dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-482 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 579 544 \$ POUR LE RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIS P3

Le conseiller Pierre Alexandre Morin donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2024-482 décrétant une dépense et un emprunt de 579 544 \$ pour le raccordement du nouveau puits P3.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Pierre Alexandre Morin dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

059/15-02-2024

4.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 23-0601 DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – TRACTEUR TRAKLESS 2012 – DÉPÔT D'UNE OFFRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 23-0601 du Centre d'acquisitions gouvernementales concernant un tracteur de marque Trakless, année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le dépôt d'une offre en réponse à l'appel d'offres sur invitation 23-0601 du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément au formulaire de soumission rempli par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, daté du 14 février 2023, soumis à la considération du conseil.

Qu'en cas d'acceptation de l'offre de la Ville de Rivière-Rouge, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents se rattachant à ce dossier, incluant le contrat d'achat.

Qu'en cas d'acceptation de l'offre de la Ville de Rivière-Rouge, la dépense soit prise au fonds de roulement et remboursée sur une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

060/15-02-2024

5.1 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – BANDE RIVERAINE – PERMISSION D'INSTALLER DES QUAIS

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre 9441-9777 Québec inc. et la Ville de Rivière-Rouge le 11 mars 2022 concernant les lots 6 453 084, 6 453 086 et 6 453 088 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, concernant le Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'est conservé la propriété de la bande riveraine jonchant le ruisseau Jourdain afin d'en régulariser la situation avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT qu'une servitude temporaire permettant l'accès aux berges du ruisseau Jourdain a été concédée en faveur de 9441-9777 Québec inc., mais que celle-ci ne permet pas d'y faire des constructions, ouvrages ou autres aménagements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT que 9441-9777 Québec inc. désire installer trois (3) quais à même cette bande riveraine et que, par conséquent, l'autorisation de la Ville de Rivière-Rouge est requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser 9441-9777 Québec inc. à installer trois (3) quais sur la bande riveraine adjacente au Camping Sainte-Véronique appartenant à la Ville de Rivière-Rouge conformément aux demandes pour l'installation d'un quai numéro 2023-00570, 2023-00571 et 2023-00572 signées le ou vers le 14 août 2023, telles que déposées au Service urbanisme, environnement et développement économique, conditionnellement au respect de toute la réglementation en vigueur en cette matière et à l'obtention des autorisations et/ou permis requis.

Qu'advenant que 9441-9777 Québec inc. ne devienne pas propriétaire de ladite bande riveraine conformément aux dispositions de l'acte de vente, il sera tenu de remettre en état les lieux sur demande ou, si la Ville de Rivière-Rouge les accepte, lui abandonner les quais érigés sur l'immeuble, sauf si la Ville de Rivière-Rouge doit lui donner un droit d'usufruit.

Qu'advenant qu'un droit d'usufruit soit conféré à 9441-9777 Québec inc. au terme de l'acte de vente du 11 mars 2022, 9441-9777 Québec inc. sera tenu de remettre en état les lieux dès la fin de l'usufruit ou, si la Ville de Rivière-Rouge les accepte, lui abandonner les quais érigés sur l'immeuble, sinon 9441-9777 Québec inc. devra les enlever à ses frais dès que prendra fin le droit d'usufruit, et à défaut de le faire dans ce délai, la Ville de Rivière-Rouge aura le droit d'enlever lesdits quais aux frais de 9441-9777 Québec inc., y compris tous les frais accessoires liés à ces travaux.

ADOPTÉE

061/15-02-2024

5.2 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS AUDIO ET MULTIMÉDIA – APPROBATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la résolution 365/15-11-2023;

CONSIDÉRANT que des équipements audio et multimédia additionnels sont requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'approuver et d'entériner la dépense de 2 168,98 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat des équipements audio et multimédia additionnels, soit deux (2) haut-parleurs suspendus Evid-P6.2B et deux (2) postes de discussion CCS 1000D, auprès de l'entreprise 9265-0514 Québec inc., faisant affaire sous la raison sociale Audio TSL, conformément à leurs propositions numérotées S-RR-240111-2HP et S-RR-240202, datées respectivement des 11 janvier et 1^{er} février 2024.

Que la dépense soit prise à même le Règlement d'emprunt numéro 2021-412, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts*, tel que modifié par le « Règlement numéro 2022-449 modifiant le règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 346 400 \$ ».



No de résolution
ou annotation

062/15-02-2024

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

Que la directrice loisirs, culture et communications soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2024 À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)

CONSIDÉRANT qu'à l'entente quant à la gestion et l'exploitation du Parc régional du Réservoir-Kiamika qui est renouvelée jusqu'au 31 mars 2024, aucun article ne prévoit de contribution obligatoire;

CONSIDÉRANT que le conseil croit au projet du Parc régional et désire contribuer à son développement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle pour l'année 2024 de 33 000 \$ à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK), en deux (2) versements égaux, sur réception d'une pièce justificative à cet effet, selon les échéances suivantes :

- a) Le premier versement dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution;
- b) Le deuxième versement au plus tard le 15 juin 2024.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2024 de la Ville.

Que la directrice urbanisme, environnement et développement économique soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 17 h 37.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale
adjoindte par intérim

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire